



FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Règlement Cross Country de Polynésie dimanche 8 décembre – Domaine d'Atimaono Pk 41 côte Ouest

ARTICLE 1 : Organisateur.

La Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française organise le dimanche 8 décembre 2024 le Cross Country de Polynésie support du championnat de Polynésie française de Cross Country.

ARTICLE 2 : Participants.

Plusieurs courses ouvertes à tous, licenciés FAPF et non licenciés FAPF, à partir de la catégorie Benjamin (athlètes nés en 2013 et avant).

Benjamins/Benjamines - Minimes F	Minimes M - Cadettes – Juniors F
Cadets et Juniors M – Espoirs, Seniors et Masters F	Espoirs, Seniors et Masters M

Une animation **Kid Cross** sera organisée pour les enfants nés **après 2013**.

La date limite pour prendre une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au vendredi 6 décembre 2024 à 18h00 (date de transmission du bordereau par le club), pour une saisie sur SIFFA par le club le samedi au plus tard.

ARTICLE 3 : Lieu, horaire, parcours.

Dimanche 8 décembre **2024** à partir de 14h30. (Horaire sujet à modification selon contraintes).

Domaine d'Atimaono Pk 41 côte ouest.

14h30 Benjamins/Benjamines - Minimes F	14h50 Minimes M - Cadettes – Juniors F
15h20 Cadets – Juniors M - Femmes	16h00 Hommes

- Le circuit sera tracé dans le parc. Il sera matérialisé par de la rubalise de part et d'autre du parcours. Sous peine de disqualification, il sera interdit aux concurrents de passer sous la rubalise dans le but de raccourcir le parcours.
- En fonction de la catégorie, un nombre de tours est imposé. Tout athlète n'ayant pas fait la totalité des tours par rapport à sa catégorie sera disqualifié.
- Les tours seront comptés par l'équipe « compte tours » de la fédération.
- Les lignes des départs et d'arrivées seront matérialisées au sol.
- Le chronométrage sera assuré par CET DAG System Polynésie.

Le parcours est organisé autour d'une boucle d'environ 2 km

14h30	Benjamins / Benjamines / Minimes F	2 km	soit une boucle.
14h50	Minimes M / Cadettes / Juniors F	4 km	soit 2 boucles.
15h20	Cadets / Juniors M / Femmes (ES, SE, MA)	6 km	soit 3 boucles.
16h00	Espoirs M / Seniors M / Masters M	8 km	soit 4 boucles.

ARTICLE 4 : Condition obligatoire pour les non-licenciés.

Pour les non licenciés à la FAPF ou à la FFA ou à la FTT (triathlon), un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou des activités physiques en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ou une copie sera exigé lors de l'inscription.

ARTICLE 5 : Lieux et Droits d'Inscription

Pour les non licenciés à la F.A.P.F, les inscriptions se feront du mercredi 16 octobre 2024 au samedi 7 décembre à 12h00 au Magasin OLYMPIAN'S SPORT à FARE-UTE ou en ligne sur www.fenuamoove.pf

Montant des droits d'inscription : 2000 F

Chez Olympians Sport, les chèques devront être établis à l'ordre de « Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française » ou « FAPF ».

Pour les licenciés FAPF, il est demandé aux clubs de transmettre leurs engagements selon le modèle qui sera fourni (fichier Excel) au plus tard le mardi précédent la course à 23h00. L'inscription est gratuite pour les catégories benjamin à junior. Passé cette date les licenciés peuvent toujours s'inscrire suivant la même procédure que les non licenciés (Olympians ou Fenua Moove). L'inscription est fixée à 1000 F par athlète inscrit à partir de la catégorie Espoir, le numéro de licence de chaque athlète devra obligatoirement être indiqué dans les engagements. Le paiement sera effectué par les clubs en fonction de leurs inscriptions transmises.

Pour les scolaires étant licenciés à l'USSP, l'inscription est gratuite. Un fichier EXCEL sera transmis aux établissements et devra être retourné à dt@fapf.pf au plus tard le mercredi 4 décembre 2024.

Les inscriptions tardives sont aussi possibles le jour de la course à partir de 13h00 jusqu'à 30 minutes du départ de la course contre un droit d'inscription porté à 3000 francs CFP. Les chèques devront être établis à l'ordre de « Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française » ou « FAPF ».

ARTICLE 6 : Ravitaillements

Sauf pour la 1ère course (BE et MI F), ravitaillement interdit en dehors du poste de ravitaillement. Avertissement à la 1ère infraction, Disqualification en cas de 2ème infraction

Un poste de ravitaillement en eau sera disponible au départ et à l'arrivée ainsi qu'à chaque tour sur le parcours au niveau de la ligne d'arrivée.

Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération au poste de ravitaillement officiel. Ce qui autorise gourdes et camelback.

ARTICLE 7 : Tenue de course.

Cette épreuve étant support des Championnats, les athlètes licenciés FAPF devront **OBLIGATOIREMENT** revêtir le maillot aux couleurs de leur club, y compris sur le podium lors de la remise des récompenses.

Les non licenciés FAPF devront revêtir un maillot de leur choix. (Pas de torse nu).

ARTICLE 8 : Dossards

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 13h, éventuellement contre remise du certificat médical (ou copie du CM) pour les non-licenciés (inscriptions tardives). Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses sur le parcours et à l'arrivée.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement.

Les participants devront se soumettre au règlement technique de la course, sous peine de disqualification. Les points du règlement et de la sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve, peu avant le départ de chaque course.

ARTICLE 10 : Classements

Pour les licenciés **compétition** FAPF, un titre de *Champion de Polynésie Française de cross-country* sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Espoir/Senior, Master 1, 2, 3 et 4 Hommes et Femmes.

La présence des athlètes est obligatoire sur le podium, en cas d'absence l'athlète perd sa médaille.

A noter : 1 seule catégorie pour Espoirs et Séniors

Les licenciés athlé-running FAPF et les non licenciés ne sont pas éligibles au classement du Championnat de Polynésie Française.

Toutefois, un classement scratch Féminin et Masculin sera établi (ouvert à tous).

ARTICLE 10.1 : Catégories FAPF 2024-2025

Catégorie	Années de naissance	Catégorie	Années de naissance
Benjamin	2012 et 2013		
Minime	2010 et 2011		
Cadet	2008 et 2009	Master 1	1976 à 1990
Junior	2006 à 2007	Master 2	1966 à 1975
Espoir	2003 à 2005	Master 3	1956 à 1965
Senior	1991 à 2002	Master 4	1955 et avant

ARTICLE 11 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 10 seront récompensés d'une médaille respectivement or, argent, bronze (licenciés FAPF compétition uniquement).

Seront également récompensés:

- Trophée pour les 3 premiers du classement scratch Féminin et Masculin
- Trophée pour le plus grand nombre de participants relevé à l'arrivée : Club FAPF ou autre association
- Trophée pour le club FAPF le plus performant sur les courses Femmes et Hommes (addition des temps des 3 premiers hommes et des 3 premières femmes, athlètes licenciés « compétition » ou « running »).

Un t-shirt souvenir offert « *DIFFERENTS PARTENAIRES* » sera attribué à chacun des finisseurs contre restitution du dossard après l'arrivée.

ARTICLE 12 : Couverture médicale et assurance

Une assurance de type RC, sera prise par la F.A.P.F et la couverture médicale sera assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile.

ARTICLE 13 : Réclamations

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge- Arbitre de la course, accompagnée de la somme de 10 000 francs CFP dans un délai de trente minutes, après la proclamation des résultats officiels.

En cas de non-recevabilité, les 10 000 francs CFP seront conservés par la FAPF.

ARTICLE 14 : Jury d'Appel

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier le litige et rendre un avis sur celui-ci. Ce jury sera composé du Directeur de Réunion, du Juge-Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

Article 15 – Divers

15.1 – Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

Tout athlète ne souhaitant pas que son image soit utilisée de cette façon doit le faire savoir au moment de son inscription en le mentionnant sur le bulletin d'inscription ou par courriel avant le départ de la course à l'adresse secetaire@fapf.pf

15.2 - Consignes d'utilisation du Domaine d'Atimaono.

Le respect des lieux est impératif.

Il est formellement interdit de cueillir fleurs, feuilles, fruits ou toute autre partie des arbres et plantes du parc. En un mot de dégrader le site et/ou les installations.

Parcours de principe voir annexe.

